

TRIBUNE LIBRE

Non-assistance à citoyenne en détresse

Après de longues tribulations, une Canadienne incarcérée durant trois longs mois au Kenya pour une vraie fausse et rocambolesque histoire d'usurpation d'identité a enfin rejoint sa résidence habituelle : Toronto. Son fils de douze ans, des amis et de nombreux curieux l'attendaient à l'aéroport : de bien belles retrouvailles ! Bienvenue au Canada ! Bienvenue chez vous !



Par Ghislaine Sathoud

L'arrivée au Canada de Suaad Hagi Mohamud marque la fin d'une histoire invraisemblable, riche en péripéties et en rebondissements, un véritable cauchemar pour cette femme de 31 ans jetée en prison au Kenya alors qu'elle regagnait son pays.

Que les autorités Kenyanes se soient trompées sur l'identité d'une Canadienne, cela est déjà fort éprouvant, vus les effets psychologiques néfastes encourus... Que les autorités Canadiennes, qui délivrent les passeports, qui ont le devoir de protéger leurs ressortissants, créditent les accusations, du reste erronées, qui pèsent sur Suaad Hagi Mohamud..., on a réellement l'impression d'être au cinéma.

Rappelons l'affaire : Canadienne d'origine somalienne, Suaad Hadi Mohamud s'est rendue au chevet de sa mère malade à la fin du mois d'avril de cette année. Au moment de revenir au Canada, un douanier Kenyan affirma qu'il s'agissait d'une usurpation d'identité, que la passagère d'un vol de la compagnie aérienne hollandaise KLM n'était pas la véritable détentrice du passeport en sa possession, qu'elle ne pouvait par conséquent quitter le Kenya...

UNE BAVURE DU MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DU MULTICULTURALISME ?

Étonnamment les autorités canadiennes – on est en droit de se demander sur quelles bases ce verdict fut rendu : c'est aussi honteux qu'incompréhensible ! – confirmèrent qu'il s'agissait bel et bien d'une usurpation d'identité ; c'est incroyable tout de même !

Nous avons hâte de voir les résultats de l'enquête ouverte à ce propos pour essayer de comprendre l'incompréhensible, il faut éclaircir les circonstances de cette mystérieuse et tragique tourmente. Comment un tel drame a-t-il pu se produire ? Au fond, dans cette situation, c'est quelque part la question de la naturalisation qui est posée. Et qu'on le veuille ou non, nous, Canadiens originaires d'Afrique, qui envisageons de

sortir du territoire national, de rendre visite à nos familles dans nos pays d'origine ou simplement de nous offrir des vacances ensoleillées, de nous offrir des moments de détente, de surmonter le « blues de l'hiver » - comme le font d'ailleurs plusieurs personnes -, devrions désormais réfléchir à deux fois avant d'entreprendre un déplacement. Voilà comment cet événement bouleverse nos vies, nous prive de nos libertés élémentaires, nous inflige des peurs, des crises de larmes... et des révoltes surtout...

INQUIÉTUDE DES CANADIENS ORIGINAIRES D'AFRIQUE

Or, tant en théorie qu'en pratique, qui dit immigrants, dit forcément acquisition d'un passeport – c'est justement l'un des premiers gestes posés pour se prévaloir des droits acquis par la naturalisation - ; cela sous-entend ce droit – reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme – de tout individu de se déplacer dans le monde, ou bien dans un pays, ou bien d'un pays à l'autre. Ainsi, ne courrions-nous donc – pensant faire un beau voyage au soleil – que le risque de nous retrouver à l'ombre, de croupir sous les verrous pour cause de détention de vrai faux passeport ? Pathétique ! Étrange ! De quoi tomber des nues !

Comment expliquer qu'une administration qui délivre un passeport, avec tous les moyens dont elle dispose pour authentifier son « produit » et « reconnaître » le porteur de celui-ci, puisse commettre une si grave erreur, abandonner à son triste sort une citoyenne qui devrait bénéficier d'une protection adéquate ? Encore qu'il s'agissait simplement de confirmer l'identité de cette pauvre victime pour la sortir de cette situation incommode ! Il s'agissait seulement de mettre les informations justes, la stricte vérité, à la disposition de ceux qui avaient des doutes sur l'identité de la Canadienne. Il y a vraiment de quoi s'inquiéter. Oui, nous, immigrants Canadiens sommes inquiets...

Comment expliquer cela ? Comment expliquer une telle bavure ? A moins qu'il s'agisse, tout simplement, de preuves confirmant un fait souvent contesté : les immigrants, malgré l'obtention de la citoyenneté sont confrontés quotidiennement à toutes sortes de défis. Oh que oui !!! Il s'agit d'un drame...

Bref, tout un arsenal de moyens a été mis en œuvre pour rétablir la vérité : questions sur la connaissance de Toronto, ville dans laquelle réside la détentrice légale du passeport et que la passagère était censée connaître, empreintes digitales... Et c'est finalement le test ADN – quelle belle trouvaille ! – qui mit fin au calvaire de Suaad Hagi Mohamud. Voyez-vous, je me sens si proche d'elle ; je me dis que cela aurait pu m'arriver à moi, mais aussi à vous. Et quand j'y pense, j'ai froid dans le dos. Trois mois d'incarcération arbitraire... Trois mois d'incarcération pour rien..., ou plutôt pour être Canadienne d'origine africaine, ou encore pour être détentrice légale d'un vrai passe-

port canadien...

En théorie tous les Canadiens – naturalisés ou de naissance – bénéficient des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations. Pourtant une question essentielle mérite d'être posée : sont-ils réellement égaux en droits ? Pourquoi les immigrants ont-ils tellement d'obligations ? Sont-ils tenus aux mêmes obligations que leurs concitoyens ?

En fin de compte, certains ont plus d'obligations que d'autres. L'exemple de cette bien « Triste Saga » en est la parfaite illustration, la preuve tangible des vicissitudes du parcours des immigrants, et ce, tant avant l'obtention de la citoyenneté qu'après la réussite à l'examen de citoyenneté, après la prestation de serment. Il faut garder en tête que les immigrants traversent de nombreux tumultes avant de prêter le Serment de citoyenneté canadienne, de porter allégeance à la Reine Elizabeth II, d'apprendre l'hymne national. C'est peut-être sur les différences dans la manière dont ils acquièrent la citoyenneté canadienne qu'il faut expliquer ce malentendu qui a suscité et qui suscite en-



Suaad Hagi Mohamud

core tant de remous. N'ayons pas peur des mots, c'est l'explication la plus plausible qui permet de comprendre les avantages et les frustrations, les catégorisations selon que né dans le pays ou non.

DÉLI DE FACIÈS

S'il y a bien une leçon à retenir de cette épouvante, c'est que nul n'est à l'abri d'un tel drame ! N'importe quel immigrant détenteur d'un passeport canadien peut faire face à une situation similaire, vivre et revivre la même chose. En réalité, les immigrants originaires de certains pays, des pays dits en développement, sont plus susceptibles que d'autres de vivre des expériences désagréables pendant leurs déplacements à l'extérieur du pays.

Faut-il pour autant classer le dossier dans les oubliettes ? Certes, le cas de Suaad Hagi Mohamud est exceptionnel : cela n'arrive pas tous les jours de voir un immigrant vivre une telle trahison de la part des autorités du pays qui sont censées protéger tous

les Canadiens.

Par contre, ce qui est réellement traumatisant et qui mérite mention, ce sont les rebondissements inattendus avec lesquels les immigrants doivent composer pour prouver leur citoyenneté, les multiples désagréments qui rappellent, et ce, en toutes occasions, leurs origines « exotiques ».

CALVAIRE DES CANADIENS VENUS D'AILLEURS

Cette mésaventure est certainement le paroxysme des injustices sociales qui touchent les immigrants : l'heure est donc venue de lever le voile sur ce volet sombre de la vie des Canadiens venus d'ailleurs.

Comme plusieurs Canadiens d'origine africaine, j'ai moi aussi connu mes mésaventures pendant mes voyages, des frustrations intolérables – moins graves que le cas décrit ici – qu'il ne faut tout de même pas négliger d'autant plus qu'elles s'incrument dans le cœur de façon indélébile. Est-il besoin de rappeler que le passeport canadien, loin d'assurer une protection à son détenteur peut s'avérer être une source de malheur ? En tout cas pour nous autres, Canadiens d'origine africaine, c'est malheureusement souvent le cas.

Au fond, si on n'y prend garde, cette situation peut se reproduire maintes fois. Donc, si aujourd'hui c'est Suaad HaGi Mohamud, d'autres pourraient se retrouver derrière les barreaux à cause de « l'inattention » – la négligence ? – des autorités compétentes.

Non, non, ne tournons pas si vite la page ! Une chose est certaine : beaucoup d'immigrants, y compris moi-même, vivent désormais dans la peur de connaître le même sort que la Canadienne d'origine somalienne. La peur au ventre, nous voulons comprendre...

APPEL À LA VIGILANCE

Pour soigner cette « psychose collective », les autorités devraient prendre des mesures efficaces afin que de tels événements ne se reproduisent plus. Il faut donner à ceux qui obtiennent la citoyenneté canadienne par naturalisation l'occasion de profiter pleinement de cette acquisition. Loin d'être un don, pour un immigrant, l'obtention du certificat de citoyenneté est le couronnement de plusieurs années d'efforts et de sacrifices, la récompense après d'innombrables écueils, tant pour le moral que pour l'estime personnelle.

Souvenons-nous du passé : le Canada a été bâti par l'immigration. Notre pays est terre d'immigration où afflueront des milliers d'immigrants venus d'Europe... Mais bon, nous sommes les « nouveaux immigrants »...

Somme toute, tous les immigrants n'aspirent qu'à jouir pleinement des prérogatives liées à leur nouveau statut de citoyen canadien.